

Fiche signalétique



Bouche-fissures pour asphalte (cartouche)

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Bouche-fissures pour asphalte (cartouche)
Utilisations	: Utiliser comme un bouche-fissures et arrête la détérioration causée par l'eau et le gel.
Fournisseur/Fabriquant	: Techniseal 300, avenue Liberté Candiac, QC, Canada, J5R 6X1 Tel: (514) 523-2110 Toll free: 1-800-465-7325 Fax: (450) 633-3035
Date de validation	: 4/29/2016
Élaborée par	: IHS
En cas d'urgence	: CANUTEC (613) 996-6666

2. Identification des dangers

État physique	: Liquide.
Couleur	: Noir.
Odeur	: Solvent

Vue d'ensemble des urgences

Mention d'avertissement	: DANGER!
Mentions de danger	: LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. RISQUE DE CANCER - PEUT PROVOQUER LE CANCER. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.

Puisque le produit est sous forme liquide, le risque d'exposition à la fibre minérale est minime. Pour cette raison, les déclarations correspondantes de danger ne sont pas incluses dans cette Fiche Signalétique (FS). Si le matériau doit être séché et poncé par l'utilisateur, le risque d'inhalation de poussières augmentera, en conjonction avec le risque de cancer.

Bouche-fissures pour asphalte (cartouche)

- Précautions** : Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition durant une grossesse. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage. Conserver le récipient bien fermé.
- Statut OSHA/HCS** : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
- Voies d'absorption** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour les voies respiratoires.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
- Peau** : Irritant pour la peau.
- Yeux** : Irritant pour les yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

- Effets chroniques** : Contient une substance capable d'endommager l'organe cible. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Cancérogénicité** : Peut causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Risque d'effets tératogènes.
- Effets sur le développement** : Peut être à l'origine d'anomalies du développement.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, le système nerveux, foie, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oreilles, oeil, cristallin ou cornée, testicules.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
irritation des voies respiratoires
toux
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale

Bouche-fissures pour asphalte (cartouche)

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

3. Composition/information sur les ingrédients

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Solvant Stoddard	8052-41-3	10-30
Chrysotile*	12001-29-5	10-30
xylène	1330-20-7	10-30
(*) En solution		

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Solvant Stoddard	8052-41-3	10-30
Chrysotile*	12001-29-5	10-30
xylène	1330-20-7	10-30
(*) En solution		

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers soins

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Bouche-fissures pour asphalte (cartouche)

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Inflammabilité du produit** : Liquide inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Moyens d'extinction

Utilisables

- : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Non utilisables

- : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spéciaux en cas d'exposition

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux

- : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal
 oxydes de soufre

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Bouche-fissures pour asphalte (cartouche)

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Méthodes de nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Bouche-fissures pour asphalte (cartouche)

Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
Solvant Stoddard	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 525 mg/m³ 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). TWA: 350 mg/m³ 10 heures. CEIL: 1800 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 500 ppm 8 heures. TWA: 2900 mg/m³ 8 heures.</p>
Chrysotile	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 0.1 f/cc 8 heures. <i>Forme: Respirable fibers: length greater than 5 µm; aspect ratio equal to or greater than 3:1 as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification (4-mm objective) phase contrast illumination.</i></p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 0.1 f/cc 8 heures.</p>
xylène	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 434 mg/m³ 8 heures. STEL: 150 ppm 15 minutes. STEL: 651 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 435 mg/m³ 8 heures.</p>

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			Notations
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	
Solvant Stoddard	US ACGIH 3/2015	100	525	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	100	572	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 5/2015	-	290	-	-	580	-	-	-	-	
	ON 7/2015	100	525	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 1/2014	100	525	-	-	-	-	-	-	-	
	SK	-	-	100 PPM	-	-	125 PPM	-	-	-	
Chrysotile	US ACGIH 3/2015	-	-	0.1 f/cc	-	-	-	-	-	-	[a]
	AB 4/2009	-	-	0.1 f/cc	-	-	-	-	-	-	
	BC 5/2015	-	-	0.1 f/cc	-	-	-	-	-	-	
	ON 7/2015	-	-	0.1 f/cc	-	-	-	-	-	-	[b]
	QC 1/2014	-	-	1 f/cc	-	-	5 f/cc	-	-	-	
	SK	-	-	100 PPM	-	-	150 PPM	-	-	-	
xylène	US ACGIH 3/2015	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	AB 4/2009	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	BC 5/2015	100	-	-	150	-	-	-	-	-	
	ON 7/2015	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	QC 1/2014	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	SK	-	-	100 PPM	-	-	150 PPM	-	-	-	

Forme: [a]Respirable fibers: length greater than 5 µm; aspect ratio equal to or greater than 3:1 as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification (4-mm objective) phase contrast illumination. [b]Respirable fibres: length > 5µm; aspect ratio ≥3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450 times magnification (4-mm objective), using phase-contrast illumination.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Bouche-fissures pour asphalte (cartouche)

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.
- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. Recommandé : caoutchouc naturel (latex)
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Peau** :  Équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques.
Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	: Liquide.
Point d'éclair	: Vase clos: 28°C (82.4°F) [Pensky-Martens.]
Température d'auto-inflammation	: 245°C (473°F) (Solvant.)
Limites d'inflammabilité	: Seuil minimal: 1% Seuil maximal: 6%
Couleur	: Noir.
Odeur	: Solvent
pH	: Non disponible.
Point d'ébullition/condensation	: 140 à 200°C (284 à 392°F)
Point de fusion/congélation	: Non disponible.
Densité	: 1.05 g/cm ³
Tension de vapeur	: 0.93 kPa (7 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur	: 3.9 [Air = 1]
Volatilité	: 25 à 35% (p/p)
Seuil olfactif	: Non disponible.
Taux d'évaporation	: 0.1 à 0.15 (acétate de butyle = 1)
Viscosité	: Non disponible.
Solubilité	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
LogK _{ow}	: Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
xylène	CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat	5000 ppm >4200 mg/kg 4300 mg/kg	4 heures - -

Toxicité chronique

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
xylène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	8 heures 60 microliters	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 Percent	-

Sensibilisant

Non disponible.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Chrysotile	A1	1	-	+	Est un cancérogène humain connu.	+
xylène	A4	3	-	-	-	-

Mutagénicité

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité : Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Xylène	Aiguë CL50 8.5 ppm Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

13. Données sur l'élimination

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations

Bouche-fissures pour asphalte (cartouche)

<p>Classification pour le DOT</p>	<p>NA1999</p>	<p>Asphalt. Polluant marin (Solvent Stoddard)</p>	<p>3</p>	<p>III</p>		<p>Le produit n'est pas réglementé comme polluant marin lorsqu'il est transporté par voie navigable intérieure en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg ou par voie routière, ferroviaire ou aérienne intérieure en format non en vrac, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de §§ 173.24 et 173.24a.</p> <p>Quantité limitée Oui.</p> <p>Instructions de conditionnement Avion de passagers Limitation de quantité: Interdit.</p> <p>Avion cargo Limitation de quantité: Interdit.</p> <p>Dispositions particulières IB3, T1, TP3</p>
<p>Classification pour le TMD</p>	<p>UN1999</p>	<p>GOUDRONS LIQUIDES</p>	<p>3</p>	<p>III</p>		<p>Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.18-2.19 (Classe 3).</p> <p>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 5</p> <p>Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers 60</p>
<p>Classe IMDG</p>	<p>UN1999</p>	<p>FARS, LIQUID</p>	<p>3</p>	<p>III</p>		<p>Emergency schedules (EmS) F-E, S-E</p> <p>Special provisions 955</p>

Bouche-fissures pour asphalte (cartouche)						
Classe IATA-DGR	UN1999	Tars, liquid	3	III		<p>The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.</p> <p>Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 60 L Packaging instructions: 355</p> <p>Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 220 L Packaging instructions: 366</p> <p>Limited Quantities - Passenger Aircraft Quantity limitation: 10 L Packaging instructions: Y344</p> <p>Special provisions A3</p>

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations sur la réglementation

États-Unis

Classification HCS : Liquide inflammable
 Substance irritante
 Cancérogène
 Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis : **TSCA 6 Gestion définitive des risques**: Chrysotile
TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
SARA 302/304: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 311/312 Identification des dangers: Risques d'incendie, Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)
 CWA (Clean Water Act) 307: Chrysotile
 CWA (Clean Water Act) 311: xylène
CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 313

Bouche-fissures pour asphalte (cartouche)

	Nom du produit	Numéro CAS	Concentration
Feuille R - Exigences en matière de rapport	☑ Chrysotile	12001-29-5	10-30
	xylène	1330-20-7	10-30
Avis du fournisseur	☑ Chrysotile	12001-29-5	10-30
	xylène	1330-20-7	10-30

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

- Massachusetts** : ☑ Les composants suivants sont répertoriés: STODDARD SOLVENT; CHRYSOTILE ASBESTOS; XYLENE
- New York** : ☑ Les composants suivants sont répertoriés: Asbestos; Xylene mixed
- New Jersey** : ☑ Les composants suivants sont répertoriés: STODDARD SOLVENT; ASBESTOS, CHRYSOTILE; XYLENES; BENZENE, DIMETHYL-
- Pennsylvanie** : ☑ Les composants suivants sont répertoriés: STODDARD SOLVENT; CHRYSOTILE; BENZENE, DIMETHYL-

Californie prop. 65

WARNING: This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
☑ Chrysotile	Oui.	Non.	100 microgram/jour (inhalation)	Non.

Canada

- SIMDUT (Canada)** : ☑ Classe B-2: Liquide inflammable
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

- INRP canadien** : ☑ Les composants suivants sont répertoriés: Solvant Stoddard; Amiante (forme friable seulement); Xylène (tous les isomères)
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.
- Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

- Listes internationales** : ☑ **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon (ENCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire japonais (ISHL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Bouche-fissures pour asphalte (cartouche)

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques de Taiwan: Indéterminé.

Inventaire de Turquie: Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette :

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. RISQUE DE CANCER - PEUT PROVOQUER LE CANCER. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.

Puisque le produit est sous forme liquide, le risque d'exposition à la fibre minérale est minime. Pour cette raison, les déclarations correspondantes de danger ne sont pas incluses dans cette Fiche Signalétique (FS). Si le matériau doit être séché et poncé par l'utilisateur, le risque d'inhalation de poussières augmentera, en conjonction avec le risque de cancer.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Risques physiques		0
Équipement de protection individuelle		B

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Date d'édition : 4/29/2016

Date de publication précédente : 5/29/2013

Version : 3

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.